

# Pour vous inscrire à l'une ou plusieurs de nos formations

## 2

### Inscription définitive

- ◆ Le DPC informe la FORA **au plus tôt 35 jours** avant le début de la formation de l'acceptation ou du refus de la prise en charge de la formation. Vous recevrez alors un mail vous demandant de confirmer le format de votre inscription (FIF-PL ou DPC).
- ◆ **3 semaines avant la formation**, vous recevrez un mail contenant la convention à renvoyer signée, accompagnée du règlement ou de la caution (information stipulée dans la convention). Le règlement peut se faire par chèque à l'ordre de la FORA ou par virement.

### Post-formation

- ◆ Le chèque de règlement FIF-PL sera encaissé dans un délai d'un mois à partir du début de la formation.
- ◆ Le chèque de caution (DPC) sera détruit après clotûre de votre dossier si vous avez répondu aux obligations.
- ◆ Un mail vous sera adressé avec les différents questionnaires à remplir ; vos réponses sont obligatoires pour valider la formation. En l'absence de ces réponses, vous ne recevrez pas les justificatifs nécessaires à votre indemnisation par l'ANDPC ou le FIF-PL.

## 1

### Pré-inscription

- ◆ Remplir le formulaire d'inscription OU inscrire-vous sur le site FNO.fr
- ◆ Vous recevrez une confirmation de votre inscription par mail quelques jours après. **Vous serez avisé en cas d'impossibilité d'inscription ou de placement sur liste d'attente.**

### Rappel de la formation

Environ **quinze jours** avant la formation, la FORA vous enverra un mail avec les diverses informations concernant le stage ainsi que le questionnaire de pré-stage à remplir

**OBLIGATOIREMENT**

## 3

Pour comprendre comment faire une demande de prise en charge **DPC** ou **FIF-PL** en moins de 3 min



FIF-PL



DPC

En cas d'inscription via le site **fno.fr**, le choix du mode de financement (DPC/FIF-PL) se fait au moment de l'inscription qui sera définitive.

**NOUVEAUTÉ** : possibilité de paiement en plusieurs fois par CB

# Informations utiles

## Précisions sur les inscriptions

- Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée et validées à réception du formulaire en ligne
- Pour les orthophonistes salariés, dont les frais de formation sont pris en charge par l'employeur, la procédure d'inscription est identique
- Tout désistement doit être formulé par écrit (courrier ou mail) au moins 15 jours avant le début de la formation

## Déroulé des formations

- Nos formations se déroulent en présentiel. Toutefois, si cela s'avère nécessaire, le format passera en distanciel
- Chaque formation sera encadrée par un représentant de la FORA
- Une évaluation des connaissances et de la satisfaction sera proposée après chaque formation
- La FORA se réserve le droit d'annuler un stage, notamment si le nombre de participants est jugé insuffisant 15 jours avant son début. Le montant du stage sera alors intégralement remboursé mais les frais annexes (billets de train, hôtel) ne seront en aucun cas pris en charge

## Fonctionnement DPC/FIF-PL

- Un minimum de cinq stagiaires inscrits sous le format DPC à une formation est maintenant requis pour que la prise en charge par l'ANDPC soit possible
- Forfait de 14 heures annuelles, soit 42 h sur la période triennale 2023-2025 avec obligatoirement 7h réservées aux EPP
- Les frais de participation peuvent être pris en charge par le FIF-PL, (toutes les formations non agréées par cet organisme en sont exclues). Renseignements sur [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr)
- Il n'est pas possible de cumuler une demande DPC et FIF-PL
- En cas de demande de prise en charge DPC et si le stage dure plus de 14h, un complément tarifaire sera demandé au stagiaire.
- N° déclaration d'activité FORA: 83 63 04443 63

## Accessibilité

- Toutes nos formations sont accessibles. En cas de handicap nécessitant des adaptations, veuillez contacter Madame Amélie Malbec-Petitjean (cf.contact FORA)
- Vous pouvez réserver une chambre d'hôtel à l'Hôtel Holiday Inn à tarif préférentiel auprès de Marie Jaillet : [marie.jaillet@hiclermont.com](mailto:marie.jaillet@hiclermont.com)

## Avantage adhérents SOR-AuRA

- Les adhérents du SOR-AuRA bénéficieront d'une remise de 50 euros sur le coût de la formation indiqué sur le programme (exonération des frais de dossier), sous réserve d'être à jour de leur cotisation au moment de la formation.

# Verbo-tonale – niveau 2

Viviane le Calvez, orthophoniste

*Nombre de participants* : 20 personnes

## *Public concerné*

- Être titulaire du Certificat de Capacité en Orthophonie ou de tout titre admis en équivalence
- Avoir participé à la formation “Méthode verbo-tonale - niveau 1”

## **Objectifs pédagogiques**

- Comprendre l'importance de l'éducation auditive dans sa pratique professionnelle quel que soit le trouble de la parole
- Comprendre le fonctionnement du rythme musical et son rôle dans la MVT
- Apprendre des comptines de rythme musical (mise en situation)
- Elaborer et animer des séances en groupe ou en individuel en rythme musical
- Savoir illustrer des comptines de rythme musical à l'aide du graphisme phonétique
- Identifier les procédés de la Méthode Verbo Tonale pour les adapter à chaque pathologie de la parole et du langage
- Réviser et maîtriser les mouvements optimaux de chaque phonème du français pour illustrer des mots et des phrases

## **Moyens pédagogiques et techniques**

Apports théoriques, mises en situation pratiques, activités rythmiques et motricité, présentation et analyse de documents vidéo, remise de documents à photocopier pour chaque stagiaire ainsi que le PPT imprimé avec prise de notes.

Pour les **exercices pratiques** : prévoir une tenue souple (pantalon) et une paire de chaussettes. Si besoin un tapis de yoga selon la salle prévue.

## **Programme**

PREMIER JOUR - Matin : 9H00 – 12H30

Points sur les connaissances des stagiaires

Rappel généralités pour situer le RM au sein de la méthode et préciser ses particularités en fonction de la langue française

Travail d'écoute et de reproduction vocale et rythmique

Comprendre le lien existant entre le mouvement optimal corporel des phonèmes et celui adapté au rythme musical

PREMIER JOUR - Après-midi : 13H30 – 17H00

Maîtriser le mouvement de base des différentes structures rythmiques nécessaires au rythme des mots du français

Comprendre l'importance des paramètres prosodiques pour l'intelligibilité de la parole

Maîtriser les différents paramètres prosodiques (durée, hauteur, pause, tempo) en voix chantée

Voir l'application des thèmes travaillés précédemment auprès de patients en groupe et/ou en individuel

## DEUXIEME JOUR - Matin : 9H00 – 12H30

Faire le point sur les thèmes abordés

Révisions des thèmes abordés précédemment

Mise en application des acquis rythmiques et prosodiques à partir de comptines syllabiques répertoriées par phonème et apprentissage de toutes ces comptines

Savoir illustrer des comptines syllabiques de rythme musical à des fins de mémorisation pour les patients

## DEUXIEME JOUR - Après-midi : 13H30 – 17H00

Jeux phoniques : leur fonctionnement et leur utilité

Création de jeux phoniques par les stagiaires

Savoir transformer les comptines syllabiques non signifiantes en comptines signifiantes

Savoir mener une séance à partir d'une phrase

Comment choisir sa comptine de base et travailler le rythme et la prosodie de la phrase choisie

Voir l'application des thèmes travaillés précédemment auprès de patients en groupe et/ou en individuel

Retour des participants

**INSCRIPTION**



**INFOS PRATIQUES**

**Dates** : 4 et 5 décembre 2025

**Horaires** : 9H00 - 12H30 / 13H30-17H00

**Lieu** : Hôtel Holiday Inn - 59, bd François Mitterrand 63000 CLERMONT-FERRAND

**Tarifs** DPC : 532€

FIF-PL : 350€

*Formation susceptible d'être éligible au FIF-PL*

*Formation permettant de satisfaire à l'obligation de DPC, sous réserve d'acceptation par l'ANDPC.*



**Retour à l'agenda**